PORTE OUVERTE
A CHEZERY FORENS

OCTOBRE 2001 **BULLETIN MUNICIPAL N° : 1**

Vous avez dans les mains le premier numéro du nouveau bulletin municipal.
Pourquoi ce bulletin ? Un des objectifs fort de la nouvelle équipe municipale est d'améliorer les échanges entre elle et les habitants de la commune. Pour ce faire, elle a créé la commission communication. Celle-ci vous propose ce bulletin qui concrétise cette volonté d'échange en donnant la parole au conseil municipal, aux associations et à tous les Chézerands, d'où le titre :

PORTE OUVERTE A CHEZERY FORENS

Pour vos remarques, suggestions ou participation, adressez-vous aux membres de la commission communication :

Francis CHEVALIER, Philippe DELORME, Hélène JULLIARD .

Délégués de hameaux et de quartiers

Pour éviter tout risque d'isolement (en particulier pour les hameaux les plus éloignés), de mauvaise prise en compte de problèmes spécifiques à certaines parties du village, pour faire participer plus d'habitants au travail de l'équipe municipale, celle-ci souhaite la mise en place d'une commission de délégués. Tous les hameaux et quartiers du village devraient y être représentés. Le travail de cette équipe de volontaires (dont le fonctionnement et les compétences restent à définir) serait de faire remonter les remarques, les propositions et les questions jusqu'au conseil municipal et de trouver avec lui les meilleures solutions.

Les personnes intéressées sont invitées à une première réunion :
Le vendredi 16 novembre à 20 h 30 à la mairie de Forens

DE QUOI SE COMPOSE LE BUDGET MUNICIPAL

Le budget municipal qui est constitué de dépenses et de recettes est normalement équilibré. Il est voté par le conseil municipal avant le 30 mars de chaque année. Si des modifications sont nécessaires en cours d'année, le Conseil Municipal vote un budget supplémentaire.
Le budget principal se divise en deux parties :

- la section fonctionnement (l'argent nécessaire pour faire fonctionner la commune) ;
- la section investissement (ce qui reste en positif du budget fonctionnement et qui permet de financer des projets nouveaux type achats, création de service…)

Le budget communal 2001 de Chézery pour un total de 4816000 F se décompose ainsi :
Budget de fonctionnement : 3 243000 F, budget d'investissement : 1 573000 F

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

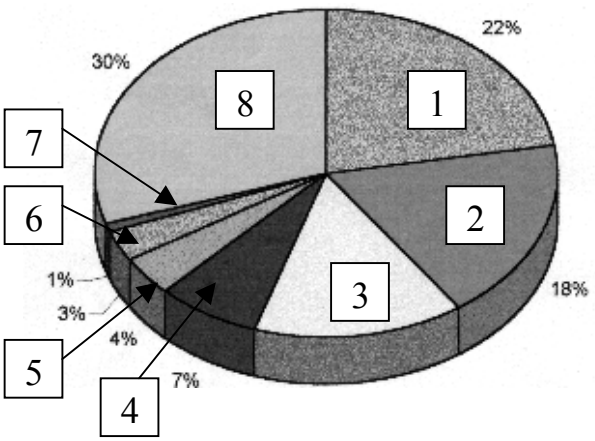

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

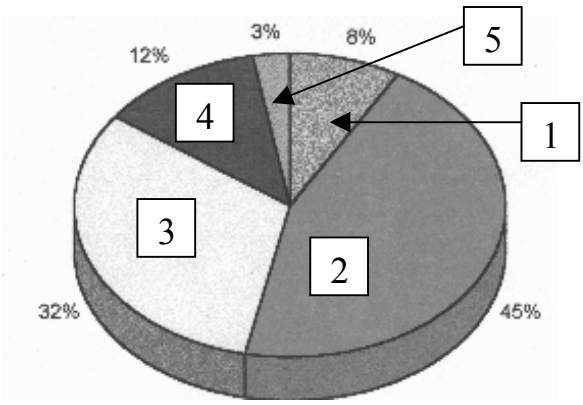

1-Charges générales : entretien des structures + eau + EDF + Télécom + Impôts fonciers + énergie : 22% **2**-Charges de personnel : 18% **3**-Charges de gestion courante : indemnités élus + service incendie + cotisations aux différents syndicats intercommunaux : 15% **4**-Charges financières : intérêts des emprunts : 7% **5**-Atténuation de produits : reversement d'impôts locaux pour Menthières : 4% **6**-Charges exceptionnelles : amendes : 3% **7**-Dotation aux amortissements : ici route de Menthières :1% **8**-Virement à la section investissement : ici couvre le remboursement des emprunts : 30%	**1**-Produits et services : redevance occupation du domaine public : 8% **2**-Impots et taxes : taxes habitation + taxe foncière + taxe professionnelle + dédommagement pour implantation des pylônes de la ligne Haute tension : 45% **3**-Dotation et participations : fond versé par l'état (au prorata du nombre d'habitations) : 32% **4**-Produits de gestion courante : taxe professionnelle de la zone artisanale de Confort + loyers des immeubles communaux :12% **5**-Produit exceptionnel : vente de bâtiments au matériel : 3%

Si le budget se décide lors d'un conseil municipal, c'est le revenu du Trésor Public qui paye les factures et qui veille au respect du budget.
Actuellement, la section investissement à Chézery ne peut que couvrir le remboursement des emprunts de la commune et on peut situer la santé financière de la commune par rapport aux autres communes de la région Rhône-Alpes par le montant de la dette communale divisée par le nombre d'habitants de la commune soit 4000 F en moyenne Rhône-Alpes contre 14000 F à Chézery.

LE FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITE

Les élections municipales des 11 et 18 mars 2001 ont désigné les 11 conseillères et conseillers municipaux pour les 6 ans à venir. Peut-être est-il encore temps et utile de rappeler le fonctionnement de cette équipe, fonctionnement que l'on retrouve dans toutes les petites communes rurales mais qui est très différent de celui d'il y a 15 ans. La place de plus en plus importante prise par l'intercommunalité a, en effet, beaucoup modifié la vie des municipalités.
Le conseil municipal se réunit environ tous les mois (en principe le 1er lundi du mois), la réunion est publique, annoncée en mairie et par voie de presse. Le maire et ses trois adjoints sont régulièrement en contact pour la gestion municipale de tous les jours, grâce aux passages quotidiens en mairie, aux interventions faisant suite aux demandes individuelles, aux rendez-vous, * sans oublier la préparation des réunions du conseil municipal.
L'ensemble des onze conseillers participe entre autres à :

- Une dizaine de commissions pour les questions strictement communales : cimetière, camping, aide sociale, école, employés communaux, forêts, voirie, finances, communication, patrimoine, aménagement du territoire etc . Les habitants de Chézery sont invités non seulement à assister aux réunions mensuelles du conseil mais aussi à participer à ces commissions . Plusieurs sont déjà au travail avec les conseillers.

- Une quinzaine d'associations ou de syndicats intercommunaux , de l'électricité à la voirie, en passant par le SIVU scolaire, le parc naturel, les alpages du crêt d'eau, le SIVU des 3 villages, la SEM de Menthières etc . Ces structures, si elles sont toutes utiles à la vie et à l'avenir de Chézery, ont cependant des exigences très variables quant à la fréquence des réunions (de 1 a 12 fois par an) et à la quantité de travail fourni. Elles mettent Chézery-Forens en rapport avec la plupart des communes limitrophes ou très proches.

- La communauté de commune des pays de Gex (CCPG), et ce depuis le 1er janvier 1996, qui regroupe l'essentiel des communes de Divonne à Léaz, de Mijoux à Chézery. Ses compétences très étendues englobent le tourisme et l'aménagement du territoire, les finances, les déchets et les ordures ménagères, les transports, l'eau et l'assainissement, la culture, le social, pour ne citer que les plus importantes des 12 commissions présidées par les 12 vice-présidents de la CCPG. Celles-ci se réunissent 1 fois par mois, et toutes les communes y sont représentées par leurs conseillers municipaux. Enfin, l'instance supérieure de la CCPG, c'est le Conseil Communautaire, formé de tous les maires avec sa réunion mensuelle, qui anime et dirige l'ensemble des activités et des projets de la communauté.

La participation de Chézery-Forens à toutes ces structures intercommunales et en particulier à la CCPG, si elle a tendance multiplier les réunions et les déplacements pour le maire et ses conseillers, a en quelque sorte, « dopé » les moyens de notre commune et permis la réalisation de travaux importants et très coûteux : station d'épuration, assainissement du village, eau de Noire Combe, passerelle du moulin Thomas etc.

Tous les citoyens de Chézery-Forens peuvent, bien sûr, consulter en mairie la liste de l'ensemble des commissions et des syndicats, le nom des conseillers municipaux qui en font partie ainsi que le compte-rendu de la plupart des réunions.

* Le maire et les adjoints peuvent être rencontrés en mairie sur rendez-vous.

** Le secrétariat de mairie est ouvert :
de 8 heures à midi du lundi au vendredi

GROS PLAN

A chaque parution de ce bulletin vous retrouverez cette rubrique qui présentera une association ou un événement. Pour la première édition nous avons choisi le sou des écoles. Cette association symbolise les enfants, et les enfants sont l'avenir de la commune.

Le sou des écoles de Chézery Forens Lelex

Le sou des écoles existe à Chézery depuis de nombreuses années mais sa forme actuelle date de 1992, avec la mise en place du RPI (rassemblement pédagogique intercommunal). Le sou des écoles a tout de suite trouvé sa place au sein de la commune et son utilité auprès des instituteurs et institutrices. L'organisation de manifestations permettait de récolter des fonds pour les sorties extra-scolaires et le matériel pédagogique. La cantine aussi était gérée par le Sou, comme le règlement des factures téléphoniques des écoles. Nul ne discutait l'utilité de cette association. Pourtant en septembre 98, coup de théâtre, personne ne désire prendre en main la gestion du Sou des écoles. L'association est mise en sommeil dans l'attente de volontaires. Il faudra attendre 2 mois pour qu'une solution se dessine. En effet, à l'initiative des quelques parents de Chézery, les parents d'élèves du RPI Chézery-Lélex se donnent rendez-vous à la mairie de Forens le vendredi 13 novembre, pour réfléchir sur la remise en route du Sou des écoles. C'est 26 personnes sur 42 familles qui sont présentes ce soir là. Il n'a pas fallu longtemps pour qu'un débat s'engage entre parents conscients de l'importance d'un Sou des écoles. De l'avis général, il était donc nécessaire de réactiver cette association pour dans un premier temps, régler les repas de cantine qui n'avaient pas été payés depuis septembre de cette année là. Un bureau de huit personnes s'est constitué avec une parité entre les deux villages et approuvé par l'assemblée.
Trois ans ont passés aujourd'hui, l'association va bien. Les statuts ont évolués, simplifiant la gestion du Sou. Le rapport d'activités présenté à la dernière assemblée générale par Mr GOENVEC est chargé : vente de sapins, fête de Noël, chèvre salée, sorties piscine, parc des oiseaux pour les petits et 4 jours à Lyon pour les grands. Ce voyage a été financé par le Sou , le SIVU , les parents et les enfants eux même par certains sacrifices tels que les sorties skis et les cadeaux de Noël. Et bien sûr les deux représentations théâtrales, le fou et le roi, avec l'aide de Jean d'Auferville. Pour la saison à venir, les projets ne manquent pas : Loto, la chèvre salée, fête de Noël, brocante, concours de châteaux de sable etc.
Le Sou des écoles comme les autres associations de la commune ne touche pas de subvention de la mairie. Il ne vit que par les cotisations , les manifestations et parfois reçoit quelques dons privés. Après la prise en charge des factures téléphoniques par les communes respectives, le SIVU scolaire apporte un soutien complémentaire. En effet il alloue, cette année, une subvention exceptionnelle de 10000fr pour les activités sportives et la prise en charge du compte cantine qui était géré par le Sou jusqu'à présent. Laurent GOENVEC, le président du Sou des écoles, et son équipe vont pouvoir accentuer leur soutien aux enfants.

Avis à la population
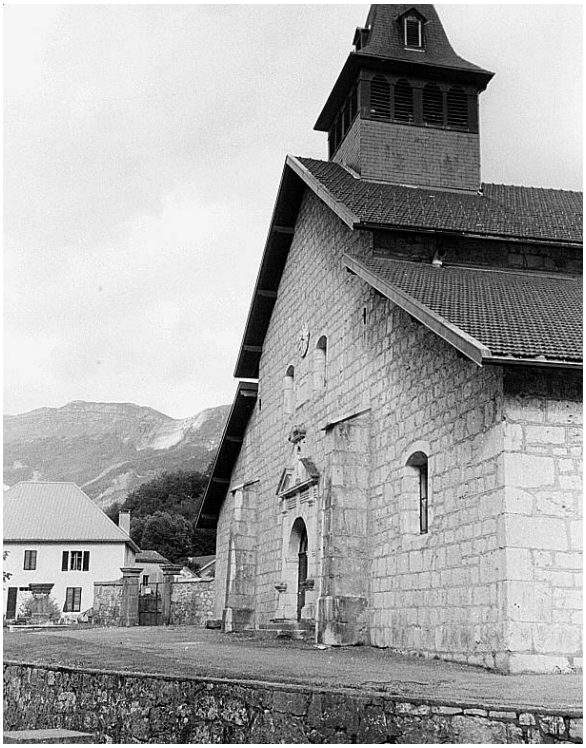
Le maire et son équipe vous proposent une Réunion Publique **le vendredi 14 décembre 2001 à la mairie de Forens 20h 45.**
A cette occasion, seront abordés les points suivants : la situation actuelle de la commune, le budget, les travaux en cours, les projets pour les années futures etc. Toutes les questions seront les bienvenues.
Cette rencontre se terminera par le verre de l'amitié .